

INTRODUCTION

En milieu rural, ce sont les aînés qui transmettent l'essentiel des savoirs et des savoir-faire aux jeunes. Chaque chef de famille a la responsabilité de préparer ses enfants à leur futur rôle de chef d'exploitation agricole ou d'artisan.

Cette transmission interne est aujourd'hui encore indispensable. Mais avec l'intégration de plus en plus grande de l'agriculture paysanne dans l'économie de marché, d'autres modes de transmission ainsi que des connaissances de plus en plus variées et complexes sont indispensables pour que les paysans soient en mesure d'affronter la compétition économique.

Dans les deux premières décennies de l'indépendance, le gouvernement a créé plusieurs institutions de formation agricole et rurale. Plusieurs d'entre elles connaissent de nombreuses difficultés.

Comme toutes les institutions publiques, celles-ci ont vu se réduire les ressources financières et humaines allouées par l'Etat. Comme la plupart des institutions de formation, elles voient leurs diplômés éprouver des difficultés croissantes à trouver un emploi salarié.

La préparation de projets d'établissements par les centres de formation agricole a amené à se poser des questions sur l'adaptation de la formation professionnelle aux réalités et aux perspectives de l'agriculture et du monde rural.

Les missions, les contenus et les méthodes de formation semblent de moins en moins répondre aux demandes des acteurs publics et privés de l'agriculture confrontée à des changements profonds de son environnement : forte croissance de la population rurale, libéralisation de l'économie et concurrence internationale, progrès technologiques, décentralisation et régionalisation des institutions politiques parallèlement à une émergence et une affirmation d'acteurs économiques longtemps négligés.

Une réflexion au niveau de chaque école de formation ne permet pas d'appréhender correctement l'ensemble de ces facteurs, ni de concevoir des scénarios d'évolution adaptés. Les difficultés des institutions de formation participent de la crise globale de l'économie et de celle du secteur agricole en particulier. Il était indispensable de lier la réflexion sur la formation agricole et la réflexion sur les politiques agricoles et rurales dans une perspective à long terme.

La décision a donc été prise d'engager une réflexion prospective sur la formation agricole et rurale. Cette réflexion a été menée par un groupe de travail associant des personnes ayant une expérience confirmée du développement et de la formation

agricole et rurale, à titre personnel, et des personnes exerçant des fonctions importantes dans ces domaines au sein des ministères concernés. Cette composition a permis des discussions libres, sans qu'à aucun moment, le groupe n'oublie qu'il s'agit d'apporter une contribution à l'élaboration d'une politique de formation qui reste de la responsabilité du gouvernement. Le groupe de travail a tenu à ce que ses analyses et ses propositions soient soumises à un séminaire réunissant la plupart des acteurs concernés par le développement rural et la formation.

Le rapport est organisé en quatre points :

-le premier point est une analyse historique de la formation professionnelle au service du développement communautaire et du développement administré .

-le deuxième point est une analyse diagnostique de la période actuelle marquée par la crise de l'économie et de l'Etat et les politiques d'ajustement structurel et donc de la crise de la formation.

-le troisième point est une analyse prospective. Elle propose le choix de la modernisation de l'agriculture paysanne face à la tentation d'une agriculture sans paysan. Ce choix permet d'esquisser un ensemble cohérent de politiques inclusives en faveur d'un développement agricole et rural durable.

-le quatrième point propose des orientations et des stratégies pour que la formation agricole et rurale participe à la politique globale.

C'est à partir du début du XXème siècle, qu'on se résout à l'idée que les paysans, malgré leur «paresse et leur archaïsme» étaient incontournables pour le développement de la culture.

Dans ce contexte, les politiques de création d'infrastructures ferroviaires, routières, portuaires et les politiques de colonisation des terres vierges, de réalisation de forages et de puits et de déplacement de la main d'œuvre sont restées longtemps prépondérantes par rapport aux politiques de transformation de l'agriculture paysanne. Celles-ci, démarrées avec les essais d'introduction de nouvelles variétés culturelle avec la création des stations expérimentale prendront corps après la Deuxième guerre mondiale.

Un dispositif de plus en plus étoffé se met en place pour tester et faire adopter par les paysans les nouvelles variétés de culture, les engrais et le matériel de culture attelée. Ce dispositif s'appuie sur une organisation des producteurs mise en place et contrôlée par l'administration et leur permettant de s'approvisionner en intrants à crédit et de participer à la commercialisation primaire. Des centres d'expansion rurale encadrent techniquement les paysans.

Le système d'économie de traite n'a pas besoin pour fonctionner d'agents indigènes disposant d'une réelle formation professionnelle. Il se suffit d'auxiliaires indigènes à qui on se contente d'apprendre les gestes techniques simples nécessaires à leur travail ou à inculquer aux paysans.

Pour les activités requérant des connaissances et une prise d'initiative et de responsabilité, le recours aux ressortissants de la métropole est la règle.

Quelques structures de formation accueillant un nombre limité d'élèves et la formation sur le tas suffisent.

En 1920, une ferme-école, créée, forme des conducteurs et des moniteurs agricoles employés ensuite dans la conduite d'essais agronomiques, la multiplication des semences et l'encadrement des paysans. Après la IIème guerre mondiale, l'école de Katibougou au Soudan français forme des techniciens.

En 1938, les premières promotions de vaccinateurs sont formées à Saint-Louis pour la lutte contre les grandes endémies qui touchent le bétail. Ils sont remplacés, à partir de 1946, par les infirmiers d'élevage. Cependant une formation de vétérinaires africains sur le modèle des médecins africains est mise en place.

Des gardes forestiers recrutés parmi les anciens tirailleurs reçoivent des rudiments de formation pour surveiller les forêts classées ou servir de manœuvres pour les plantations d'arbres et les premières opérations de reboisement. A partir de 1948, des préposés sont formés à Dakar et Kaolack, et quelques contrôleurs adjoints à l'école forestière du Banco en Côte d'Ivoire .

Des écoles rurales commencent à être créées pour former les fils des paysans. L'animation rurale et le développement communautaire.

Le gouvernement socialiste se lance dans l'élaboration du premier plan de développement. Cet exercice s'appuie sur des enquêtes systématiques menées en milieu rural. Pour le monde rural, le plan prône un développement de type communautaire basé sur l'organisation des producteurs en coopératives et des populations en communautés rurales appuyées et encadrées par les services de l'animation rurale, les centres d'expansion rurale polyvalents, les centres régionaux d'assistance au développement, l'office de commercialisation agricole et les banques de développement.

Le programme agricole assure l'approvisionnement à crédit des paysans en intrants agricoles. La loi sur le domaine national, doit permettre une transformation de l'agriculture paysanne en donnant la terre à ceux qui la mettent en valeur, et la création de communautés rurales, structures de base du développement communautaire.

C'est dans le cadre de l'élaboration du premier plan, que les gouvernements, qui ne dispose, pratiquement dans aucun domaine, de personnel formé en nombre suffisant, va concevoir une politique ambitieuse de formation sur place de techniciens, cadres intermédiaires et paysans.

Les questions de maîtrise nationale sur le développement, la question de l'indépendance alimentaire deviennent moins importantes. L'augmentation des productions et des rendements par l'adoption d'intrants modernes devient le facteur le plus important. Il en est de même pour les populations qu'il s'agit d'administrer et de faire produire et non de conscientiser et d'aider à prendre en charge le développement de leur communauté.

C'est aussi un retour d'une conception du développement qui s'appuie sur les innovations techniques, l'encadrement des producteurs agricoles et l'administration des populations rurales. Il ne s'agit pas d'un modèle d'économie libérale mais d'un modèle d'économie administrée. La plupart des institutions prévues dans le deuxième plan sont cependant mises en place : les services de l'animation rurale, la systématisation de l'organisation coopérative, la loi sur le domaine national. Elles n'ont plus le même rôle et la même importance dans le nouveau dispositif institutionnel.

D'autres institutions les supplantent. Les communautés rurales créées après la phase expérimentale. L'objectif n'est plus d'en faire le lieu d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de développement local par les populations. Elles ne disposent pas de ressources financières et humaines pour cela. Elles sont surtout une instance locale d'administration des populations, du foncier et des ressources naturelles, des communes rurales en quelque sorte.

Dans les années 1970, on aboutit par ajustements successifs à un système d'encadrement du monde rural présenté ci-après de façon schématique :

- les services techniques agricoles sont constitués par les directions techniques nationales et leurs services aux différents niveaux de l'organisation territoriale (direction de la production agricole, direction de l'élevage, des eaux et forêts, du génie rural, de la protection phytosanitaire, de l'animation et de l'expansion rurale, services régionaux, départementaux, centres d'expansion rurale polyvalents...). Leurs principales fonctions sont la collecte et le traitement de l'information, la surveillance sanitaire du bétail, la surveillance phytosanitaire, le contrôle forestier, les interventions d'urgence et l'exécution de projets techniques:
- la recherche agricole est confiée dès l'indépendance à des institutions françaises par manque de personnel de recherche. Celles-ci sont chargées d'introduire, d'adapter ou de mettre au point des innovations techniques pour les producteurs ruraux.

- les sociétés régionales de développement rural à statut public, sont chargées de l'exécution des projets de développement agricole. Ces projets sont simples au départ : vulgariser des techniques de production. Ils sont devenus de plus en plus complexes.

Ils sont ensuite chargés de promouvoir le développement rural intégré en s'intéressant aussi bien à la production qu'à l'alphabétisation, à la petite transformation, à la conservation, aux femmes, aux jeunes,...

- l'Office national de commercialisation et de développement, structure tentaculaire, est chargé de l'approvisionnement des producteurs en intrants subventionnés et à crédit, du monopole de la commercialisation des grands produits agricoles et de l'encadrement des coopératives de producteurs.

- les coopératives de producteurs servent d'intermédiaires entre ceux-ci et l'office national de commercialisation et de développement.

Les paysans sont obligés d'y adhérer s'ils veulent avoir accès aux intrants et bénéficier des subventions et du crédit. Ils n'en sont pas les maîtres. Celles-ci servent surtout à les encadrer, même si des notables en tirent partie et, qu'à l'occasion, ils savent les subvertir en ne remboursant pas leurs dettes.

- les Banques nationale de développement fournit des crédits et participe avec les autres banques de la place au financement de la commercialisation des produits agricoles.

- la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix organise la péréquation entre les produits de rente et les produits alimentaires importés. Elle sert d'instrument de fixation des prix et de subvention des produits agricoles à l'achat et des produits alimentaires à la consommation ; et elle a le monopole d'importation. En fait, elle sert de mécanisme de transfert de revenus entre les ruraux et les urbains et de prélèvement de ressources pour l'Etat.

-les écoles publiques de formation technique ont pour rôle de former les techniciens, cadres intermédiaires pour l'administration et les organismes du secteur agricole et rural comme on le verra ci-après

- les centres de formation professionnelle ont pour rôle de former les ruraux dans les domaines de la production, de l'artisanat et de la transformation des produits.

- la production des intrants agricoles et la transformation des produits agricoles n'ont pas un caractère de service public, mais l'Etat reste très présent dans ces activités.

- le Programme agricole et le Fonds mutuel de développement rural sont les deux principaux mécanismes financiers du système d'encadrement.

Les concepts d'économie de traite, de développement communautaire et d'économie administrée ne doivent pas cependant induire en erreur. Elles ont en commun de ne pas assurer à la paysannerie les moyens d'une transformation et d'une modernisation de leurs systèmes de production.

Les paysans sont contraints d'étendre les surfaces cultivées au lieu d'investir dans les techniques et les méthodes qui leur permettraient de préserver le capital foncier et les ressources naturelles.

Les conceptions du développement examinées ont aussi en commun de ne pas considérer le paysan comme un acteur économique ayant ses objectifs propres, sa rationalité, ses savoirs et ses savoir-faire. Ce qu'on lui demande, c'est de reproduire les gestes techniques que les répétiteurs lui montrent et de produire ce que l'Etat considère comme utile pour le pays.

Dans toutes ces conceptions, l'Etat et ses démembrements jouent un rôle incontournable.

L'analyse ci-dessus s'appuie essentiellement sur les politiques de développement des productions végétales, car celles-ci ont été largement dominantes et donc déterminantes pour les politiques de formation. Mais les politiques forestières et d'élevage reposent sur les mêmes logiques et les mêmes approches.